



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2012

Présents : M. Olivier CHAPLET, Mme Isabelle PREVOT, M. Jean-Louis DUVAL, M. Jacques HEESTERMANS, Mme Liliana MEISTER, Mme Stéphanie CHILLOUX, M. François REALINI, Mme Reine FASSI, M. André SAURIOT, M. Daniel COMPTE, Mme Annick LABAYE, M. Bernard DUTAT, Mme Dominique GINESTIERE, M. Alain DEMANDRE, Mme Nathalie CRISCIONE, Mme Stefanie NALINE, M. Antoine VALVERDE, M. Etienne DEVAUX, M. Philippe STEVANCE, Mme Marika LEDUC, Mme Odile MONTAGNE, M. Bruno COTTALORDA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

- Mme FAYAT à Mme PREVOT
- M. BELHOMME à M. REALINI
- M. FRANCOIS à M. DUVAL
- Mme LEMAIRE à Mme MEISTER
- Mme ABOU BAKARE (ex épouse RIBEIRO) à Mme CHILLOUX
- M. LAINEY à Mme LEDUC
- M. VILTO à Mme MONTAGNE

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

► **APPROUVE** le procès verbal du conseil municipal du 16 mars 2012.

Vote : unanimité

► **EST INFORME** sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°10/2012 du 16 février 2012**

Création d'une régie de recettes auprès du service Animation permettant l'encaissement des droits de place liés à l'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation du marché de producteurs de pays sur le territoire de la Ville de Cesson.

Les recettes seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire et chèques contre délivrance de quittances à souches.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 1 200 €.

➤ **Décision n°11/2012 du 5 mars 2012**

Signature d'une convention avec l'association L'Art de Rien représentée par Mlle Pauline PEREZ, Présidente, pour un parcours artistique qui se déroulera du 7 mars au 15 juin 2012 dans le but d'apporter l'art contemporain aux enfants des écoles de Cesson.

Les groupes scolaires participant au projet sont l'élémentaire Jules Ferry, la maternelle Jacques Prévert, la maternelle Jean de la Fontaine, la maternelle et l'élémentaire Paul-Emile Victor, la maternelle et l'élémentaire Jules Verne.

Montant du contrat : 1 565 €.

➤ **Décision n°12/2012 du 6 mars 2012**

Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation avec la compagnie « Histoires de Sons » représentée par sa Présidente, Mme Rosine TOUCHARD et dont le siège se situe à Saint-Denis. Le spectacle a eu lieu le mercredi 7 mars à la médiathèque municipale.

Montant du contrat : 450 €.

➤ **Décision n°13/2012 du 9 mars 2012**

Signature d'un contrat de prêt à taux fixe avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

Montant : 270 000 €

Durée : 15 ans

Taux d'intérêt : 4,85%

Périodicité : trimestrielle

Amortissement constant du capital

Frais de dossier : 540 €

➤ **Décision n°14/2012 du 14 mars 2012**

Signature d'une convention de contrôle technique avec le Bureau Véritas dont le siège se situe à Evry (91). Cette convention concerne la construction d'un accueil de loisirs et de salles de classes maternelles et élémentaires au groupe scolaire Jules Verne.

Rémunération du Bureau Véritas : 4 700 € HT.

➤ **Décision n°15/2012 du 14 mars 2012**

Signature d'un contrat de cession d'un concert Kamelancien, Sultan, Fababy avec la société MAZAVA PROD dont le siège se situe à Boulogne-Billancourt (92). Le concert se déroulera dans le cadre du Festival Rendez-vous Urbain le samedi 30 juin 2012 à la Ferme des Arts de Vert-Saint-Denis.

Montant du contrat : 2 675 € TTC.

➤ **Décision n°16/2012 du 15 mars 2012**

Reconduction du marché pour la gestion et l'entretien des espaces verts de la commune (lot n°1 : entretien, tonte, fauchage et désherbage manuel des espaces verts de gestion communale) avec l'entreprise France Environnement située à Avelin (59) pour une période de 12 mois à compter du 31 mars 2012.

➤ **Décision n°17/2012 du 15 mars 2012**

Reconduction du marché pour la gestion et l'entretien des espaces verts de la commune (lot n°2 : entretien et taille des haies et massifs d'arbustes) avec l'entreprise France Environnement située à Avelin (59) pour une période de 12 mois à compter du 31 mars 2012.

➤ **Décision n°18/2012 du 15 mars 2012**

Reconduction du marché pour la gestion et l'entretien des espaces verts de la commune (lot n°3 : entretien, taille et élagage des arbres) avec l'entreprise France Environnement située à Avelin (59) pour une période de 12 mois à compter du 31 mars 2012.

➤ **Décision n°19/2012 du 15 mars 2012**

Décision d'affermir la tranche conditionnelle du marché pour la gestion et l'entretien des espaces verts portant sur le lot n°1 (entretien, tonte, fauchage et désherbage manuel des espaces verts de gestion communale) auprès de l'entreprise France Environnement située à Avelin (59).

Les prestations commandées au titre de l'exécution de la tranche conditionnelle seront effectuées par le titulaire à partir du 2 avril 2012 jusqu'au 31 mars 2013 et pourront faire l'objet d'une reconduction expresse pour une période de 12 mois.

Montant de la tranche conditionnelle (lot n°1) : 11 352,43 € TTC.

➤ **Décision n°20/2012 du 15 mars 2012**

Décision d'affermir la tranche conditionnelle du marché pour la gestion et l'entretien des espaces verts portant sur le lot n°2 (entretien et taille des haies et massifs d'arbustes) auprès de l'entreprise France Environnement située à Avelin (59).

Les prestations commandées au titre de l'exécution de la tranche conditionnelle seront effectuées par le titulaire à partir du 2 avril 2012 jusqu'au 31 mars 2013 et pourront faire l'objet d'une reconduction expresse pour une période de 12 mois.

Montant de la tranche conditionnelle (lot n°2) : 2 585,70 € TTC.

➤ **Décision n°21/2012 du 15 mars 2012**

Décision d'affermir la tranche conditionnelle du marché pour la gestion et l'entretien des espaces verts portant sur le lot n°3 (entretien, taille et élagage des arbres) auprès de l'entreprise France Environnement située à Avelin (59).

Les prestations commandées au titre de l'exécution de la tranche conditionnelle seront effectuées par le titulaire à partir du 2 avril 2012 jusqu'au 31 mars 2013 et pourront faire l'objet d'une reconduction expresse pour une période de 12 mois.

Montant de la tranche conditionnelle (lot n°3) : 3 657,46 € TTC.

➤ **Décision n°22/2012 du 27 mars 2012**

Renouvellement du forfait annuel de télé assistance I-Care – Silver avec la société INETD Consulting dont le siège est situé à Orléans (45). Ce contrat est conclu pour la période du 07/03/2012 au 06/03/2013.

Montant du contrat : 3 480 € HT.

➤ **Décision n°23/2012 du 27 mars 2012**

Signature d'une convention financière pour l'encartage d'un tract dans une publication municipale avec l'association pour le don de sang bénévole de Cesson – Vert-Saint-Denis représentée par Mme CLAIN, Présidente.

L'association versera à la commune la somme de 150 €.

➤ **Décision n°24/2012 du 3 avril 2012**

Signature d'un contrat pour un séjour été avec 2M Mer & Montagne située à Arpajon (91). Le séjour se déroulera sur son centre d'accueil de Blanes, Costa Brava en Espagne du 26 juillet au 2 août 2012 pour 10 jeunes et 2 accompagnateurs.

Montant du contrat : 5 570 €.

➤ **Décision n°25/2012 du 3 avril 2012**

Signature d'un contrat pour un séjour été avec CRAPA'Hutte située à Vic-le-Comte (63). Le séjour se déroulera du 20 au 24 août 2012 pour 12 jeunes et 3 accompagnateurs.

Montant du contrat : 1 248 €.

➤ **Décision n°26/2012 du 3 avril 2012**

Signature d'un contrat pour un séjour été avec R.E.V.E.S. de Mer située à Plouneour-Trez (29). Le séjour se déroulera au camping de Santec du 16 au 20 juillet 2012 pour 12 jeunes et 3 accompagnateurs.

Montant du contrat : 890 €.

➤ **Décision n°27/2012 du 3 avril 2012**

Signature d'un contrat pour un séjour été avec la Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or située à Dijon (21). Le séjour se déroulera sur son centre d'accueil d'Auxonne du 9 au 13 juillet 2012 pour 12 jeunes et 3 accompagnateurs.

Montant du contrat : 974,40 €.

➤ **Décision n°28/2012 du 3 avril 2012**

Signature d'un contrat pour des activités Tir à l'Arc et Canoë avec l'UCPA de Bois-le-Roi (77). Les activités se dérouleront le 28 août 2012 pour 12 jeunes et 3 accompagnateurs.

Montant du contrat : 240 €.

➤ **Décision n°29/2012 du 3 avril 2012**

Signature d'un contrat pour des activités loisirs avec la base régionale de plein air de Buthiers (77). Les activités se dérouleront le 30 août 2012 pour 12 jeunes et 3 accompagnateurs.

Montant du contrat : 163,80 €.

➤ **Décision n°30/2012 du 5 avril 2012**

Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Noces de Laine » avec la compagnie Fouic Théâtre. La représentation aura lieu le 11 mai 2012 à la médiathèque municipale.

Montant du contrat : 550 € HT.

➤ **Décision n°31/2012 du 19 avril 2012**

Signature d'un contrat de prestation avec l'association « Cirque Boules & Balles » dont le siège se situe à Savigny-le-Temple (77) pour des ateliers d'initiation à la jonglerie et à l'équilibre sur objets qui se dérouleront à l'école Jules Verne les 7 et 14 mai 2012 et les 1^{er}, 4, 11, 15, 18 et 19 juin 2012.

Montant du contrat : 1 072 € TTC.

➤ **Décision n°32/2012 du 19 avril 2012**

Signature de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association « Les Pitchouns » représentée par Réjan LEFEVRE, Président et dont le siège se situe à Douai (59).

L'article 4 est modifié ainsi qu'il suit :

« Le montant du loyer annuel est fixé à 135 000 €. Le paiement se fera mensuellement à terme échu, soit le dernier jour ouvrable de chaque mois, pour un montant de 11 250 € par échéance. »

(Le paiement est désormais mensuel et non plus trimestriel).

➤ **Décision n°33/2012 du 2 mai 2012**

Signature d'un contrat de séjour été avec Le Rocheton situé à La Rochette (77). Le séjour se déroulera du 27 au 31 août 2012 pour 12 jeunes et 3 accompagnateurs.

Montant du contrat : 1 808 €

➤ **Décision n°34/2012 du 2 mai 2012**

Signature d'un marché de prestations intellectuelles avec l'entreprise SERVICEPUBLIC2000 située à Paris (75009) dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée lancée concernant la mission d'assistance pour la mise en œuvre de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Maison de la Petite Enfance de Cesson.

Montant : 20 302,10 € TTC.

FINANCES

► **DECIDE** d'utiliser l'enveloppe communale d'investissement 2012 du S.A.N. de Sénart, à hauteur de 1 578 338 € H.T. (soit 1 887 692,24 € T.T.C.) pour financer les travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement et de salles de classes maternelles et élémentaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec le S.A.N. de Sénart pour les travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement et de salles de classes maternelles et élémentaires.

Fait et délibéré,

Vote : 23 voix Pour

6 Abstentions (M. Stévançe, Mme Leduc, M. Lainey, Mme Montagne, M. Cottalorda, M. Vilto)

ADMINISTRATION GENERALE / INTERCOMMUNALITE

► **PREND ACTE** du rapport d'activité du S.A.N. de Sénart pour l'année 2011.

► **DECIDE** d'adhérer à un groupement de commandes dont les membres sont le S.A.N. de Sénart et les communes de Cesson, Lieusaint et Vert-Saint-Denis et dont l'objet est l'acquisition de véhicules.

ACCEPTE que le S.A.N. de Sénart soit le coordonnateur du groupement ainsi constitué,

DIT que la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du S.A.N. de Sénart,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré,

Vote : unanimité

► **DESIGNE** les personnes représentant la commune de Cesson en tant que jurés d'assises 2013.

Fait et délibéré,
Vote : unanimité

TRAVAUX / URBANISME

► **SOLLICITE** le concours des services du Conseil Général de Seine-et-Marne par le biais du fonds E.CO.LE pour mener les travaux,
ARRETE les modalités de financement des opérations subventionnables au titre du fonds E.CO.LE telles que définies dans les plans prévisionnels de financement,
DIT que les crédits restant à la charge de la commune sont inscrits au BP 2012, section d'investissement,
CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré,
Vote : unanimité

Il est proposé de solliciter des subventions pour les opérations suivantes :

- 1-Construction de salles de classes supplémentaires au groupe scolaire Jules Verne, dans la Plaine du Moulin à Vent*
- 2 – Travaux de réfection des sanitaires de l'école J. de la Fontaine*
- 3-Travaux de réfection de la coursive de l'école J.de la Fontaine*

EDUCATION

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation d'actions dans le cadre des opérations « Ville Vie Vacances » et notamment les dossiers portant demandes de subventions.

Fait et délibéré,
Vote : unanimité

Les projets de Cesson déposés dans le cadre de V.V.V. sont les suivants :

Action 1 : séjour itinérant à vélo

Description du projet : circuit de 5 jours dans le sud de la Seine-et-Marne

Période : Une semaine durant les vacances d'été.

Nombre de jeunes concernés : 12 jeunes de 11 à 14 ans

Coût de l'action : 5 377 €

Participation totale des familles : 960 €

Subvention sollicitée auprès de l'Acisé : 1 200 €

Subvention sollicitée auprès de la CAF : 400 €

Action 2 : soirée DJ

Description du projet : organiser en intercommunalité avec la commune de Vert-Saint-Denis une soirée DJ par période de vacances (6 soirées en 2012).

Dates : 17 février – 13 avril – 6 juillet – 24 août – 26 octobre – 21 décembre 2012

Nombre de jeunes concernés : 90 jeunes de 11 à 18 ans

Coût de l'action : 6 560 €

Participation totale des familles : 1 200 €

Subvention sollicitée auprès de l'Acisé : 1 500 €

Subvention sollicitée auprès de la CAF : 2 000 €

Action 3 : Rendez-vous urbains

Description du projet : manifestation annuelle en intercommunalité avec la commune de Vert-Saint-Denis. Promotion des activités culturelles des jeunes (musique, danse, graph, etc.).

Date : Le 30 juin 2012 de 16h00 à 1h00 du matin

Nombre de jeunes concernés : 400 jeunes

Coût de l'action : 12 804 €

Participation totale des familles : Gratuité

Subvention sollicitée auprès de l'Acisé : 3 000 €

Subvention sollicitée auprès de la CAF : 500 €

Action 4 : Regards croisés Franco-Roumains

Description du projet : durant une semaine, 8 jeunes de Cesson et de Vert-Saint-Denis accompagnés de 8 jeunes Roumains déjà mis en relation l'an passé, passeront une semaine ensemble en Roumanie et mettront en œuvre le projet préparé ensemble l'année dernière (remise en état d'une salle de classe de Français au lycée de Vicov de Sus en Roumanie).

Date : Du 9 au 16 juillet 2012

Nombre de jeunes concernés : 16 jeunes de 15 à 25 ans

Coût de l'action : 17 040 €

Participation totale des familles : Gratuité

Subvention sollicitée auprès de l'Acisé : 3 000 €

Subvention sollicitée auprès de la CAF : 300 €

CULTURE

► **DECIDE** de procéder à l'opération d'informatisation de la médiathèque municipale selon le budget suivant :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Objet	Fournisseur	Montant devis HT
10 postes UC+ Ecrans	Alternatives Networks	7 020
Frais d'installation		862
Borne de connexion Wifi à l'usage du public	PRODECI	2 360
10 Liseuses destinées au public	DECALOG	1 677
Progiciel PAPRIKA version CS2 et Licence Portail OPAC 3.D et opérations	DECALOG	3 500
Frais de formation au SIGB Paprika CS 2 et portail OPAC 3.D (pour l'ensemble du personnel)	DECALOG	1 500
Montant total de l'opération (dont 1500 € de frais de formation)		16 919

PLAN DE FINANCEMENT

	Taux de subvention sur matériels, progiciels et opérations liées
ETAT / DRAC	25 % et 50 % sur livres électroniques (sans prise en charge de la formation)
CONSEIL REGIONAL Ile de France	30 à 40 % (sans prise en charge de la formation)
CONSEIL GENERAL Seine et Marne	15 %, y compris formation
COMMUNE DE CESSON	20 à 30 % (montant maximum)

SOLLICITE de l'Etat les subventions correspondantes dans le cadre du décret 2006-1247 relatif aux subventions de l'Etat portant réforme des concours particuliers de la DGD pour les BM et les BDP et modifiant le code général des collectivités territoriales (partie Réglementaire), paru le 11 octobre 2006.

SOLLICITE du Conseil Régional d'Ile-de-France les subventions correspondantes dans le cadre de la délibération du Conseil Régional d'Ile de France n° 19-99 du 1^{er} juillet 1999 modifiée et complétée par la délibération CR 29-01 du 1^{er} octobre 2001 et celle du 27 septembre 2007, afin de favoriser l'émergence de nouvelles formes de création recourant aux instruments multimédia et d'aider à la création de lieux favorisant l'accès à l'information en ligne pour tous,

SOLLICITE du Conseil Général de Seine et Marne les subventions qui répondent à l'objectif du Conseil Général de Seine et Marne de favoriser l'offre de services de qualité rayonnant sur un territoire par les médiathèques et d'adapter les aides aux évolutions technologiques et territoriales,

DIT que les crédits nécessaires à l'opération globale de ré-informatisation de la bibliothèque et la mise en place de nouvelles technologies au service du public pour un montant de 15 419 euros H.T. et de 18 441,12 euros TTC est inscrit au budget primitif 2012 aux chapitres 20 et le montant de 1 500 euros au chapitre 11 pour les frais de formation.

CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré,

Vote : unanimité

RESSOURCES HUMAINES

► **DECIDE de supprimer les postes suivants :**

- 1 poste d'Attaché, à temps complet, créé par délibération n°08/2005 du 15.02.2005
- 1 poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps complet, créé par délibération n°21/2011 du 04.03.2011
- 2 postes d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet, créés par délibération n°97/111 du 19.12.1997 et n°59/2000 du 28.06.2000
- 1 poste d'Infirmière de classe supérieure, à temps complet, créé par délibération n°124/2007 du 29.11.2007
- 1 poste de Brigadier Chef Principal, à temps complet, créé par délibération n°114/2006 du 07.12.2006

- 1 poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet (12 heures 30), créé par délibération n°97/117 du 19.12.1997

Fait et délibéré,
Vote : unanimité

► **DECIDE de créer :**

POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

2 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, à temps complet
1 poste d'Adjoint d'animation de 1^{ère} classe, à temps complet
1 poste d'Educatrice de jeunes enfants, à temps complet

POUR LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, à temps complet

POUR LA POLICE MUNICIPALE

1 poste de Gardien de Police Municipale, à temps complet

DIT que la présente délibération prendra effet au **14.05.2012**,
DIT que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré,
Vote : 26 voix Pour

3 Abstentions (*M. Stévançe, Mme Leduc, M. Lainey*)

► **DECIDE de créer :**

POUR LA DIRECTION EDUCATION

1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, non-titulaire, pour un total de 310 heures, pour la période du 14.05.2012 au 05.07.2012

FIXE la rémunération en référence à l'indice brut 297, indice majoré 302,
DIT que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré,
Vote : 26 voix Pour

3 Abstentions (*M. Stévançe, Mme Leduc, M. Lainey*)

► **DECIDE de créer:**

POUR LA DIRECTION EDUCATION

1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, non titulaire, pour un total de 435 heures, pour la période du 01.06.2012 au 31.08.2012

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 297, indice majoré 302,
DIT que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré,
Vote : 26 voix Pour

3 Abstentions (*M. Stévançe, Mme Leduc, M. Lainey*)

INFORMATIONS

- ▶ Relais Assistantes Maternelles

- ▶ Projet de construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux liés ZAC d'activités du Bois des Saints-Pères

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 15 mai 2012

Le Maire,



Olivier CHAPLET